

de ces mêmes instituteurs et par 2 autres instituteurs, de sorte que 58 instituteurs dirigeaient les 49 cours postsecondaires pour garçons. 31 institutrices laïques et 11 institutrices religieuses de l'enseignement primaire ou primaire supérieur étaient préposées aux 30 cours de perfectionnement. 5 cours de couture et 3 ouvriers étaient dirigés par 8 maîtresses spéciales, dont l'une des maîtresses laïques dirigeait 2 cours, et dont 2 des 4 religieuses étaient préposées au même ouvrier. Les 38 écoles d'adultes se trouvaient donc sous la direction de 35 maîtresses laïques et de 15 maîtresses religieuses.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	14420,87 fr.
Part contributive des communes	9134,18 »
Total	23555,05 fr.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
100 à 150 fr.	15	22	37
150 à 200 fr.	19	7	26
200 à 250 fr.	13	11	24
250 à 300 fr.	4	3	7
300 à 350 fr.	2	2	4
350 à 400 fr.	2	—	2
400 à 450 fr.	3	1 et log.	4
600 à 650 fr.	—	1	1
800 à 850 fr. et log.	—	1	1
850 et ind. de log. de 175 fr.	—	1	1
900 fr. et id.	—	1	1
Total ...	58	50	108

Des distributions de prix ont été faites aux élèves des cours postsecondaires de Clemency (g. et f.), Fingig (g.), Bettange (g.), Dippach (g. et f.), Schouweiler (g. et f.), Lamadeleine (g. et f.), Pétange (g. et f.), Rodange (f.),